

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DATE DE CONVOCATION

29/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

29/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 20260204 - 01

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	:	27
Présents	:	20
Votants	:	22

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, également convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Éloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Éloïse, Maire, M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoints ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme RONCIN Myriam, M. REPESSE Dominique, M. BOURIAUD Sébastien, Mme Christine JOUNY, Mme LABBÉ Véronique, M. GUINDRÉ Jean-Louis, Mme LESCOP Corinne, M. MASSON Laurent, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Conseillers municipaux

Pouvoirs :

De Mme DAVAL Sandra à Mme BOURREAU-GOBIN Éloïse
De M. MOREAU Anthony à M. BOURIAUD Sébastien

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain, M. BOURDY Arthur, Mme LEHOURS Sophie, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline

Secrétaire de séance : Claire HONO

OBJET – ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2026

Rapporteur : Madame le Maire

VU le Code Général des Impôts,
VU la délibération du conseil communautaire n° 2025-473 du 27 novembre 2025 approuvant les attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2026,
VU le rapport de la CLECT de la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » réunie le 13 novembre 2025,
VU l'avis favorable de la commission « finances » du 20 janvier 2026,

Madame le Maire expose les faits,

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C qui prévoit que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation (AC) versée par la communauté à ses communes membres.

Par délibération en date du 27 novembre 2025, le Conseil Communautaire a approuvé le montant des attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2026.

La partie variable des attributions de compensation en fonctionnement et en investissement intègre les co-financements des services communs et mutualisés pour les communes adhérentes, à savoir :

- Service mutualisé « Recherche de financements et assistance au montage de projets »
- Service mutualisé « Conseil et assistance en matière juridique » (nouveau service mutualisé)

- Service mutualisé « Ingénierie territoriale sur les documents d'urbanisme » (nouveau service mutualisé)
- Service mutualisé « Ressources Humaines »
- Service mutualisé « Direction des Systèmes d'Information »
- Service mutualisé « Conseiller numérique »
- Service de prestation d'hébergement des infrastructures informatiques

Par ailleurs, en partie variable des attributions de compensation en fonctionnement sont également intégrés :

- Le soutien financier au Service Public de la Petite Enfance perçu par les Communes de plus de 3500 habitants et reversé à la l'EPCI compétente
- Le versement du dernier prélèvement effectué en 2025 au titre de la coupe régionale de voile

Fonctionnement :

	AC définitives pour 2025	AC prévisionnelles pour 2026
Chaumes-en-Retz	656 439 €	614 911 €
Chauvé	322 861 €	322 773 €
Cheix-en-Retz	52 947 €	52 913 €
La Bernerie-en-Retz	637 644 €	583 301 €
La Plaine-sur-Mer	774 616 €	721 719 €
Les Moutiers-en-Retz	262 703 €	250 320 €
Pornic	3 549 885 €	3 489 342 €
Port-Saint-Père	53 656 €	44 657 €
Préfailles	322 337 €	259 441 €
Rouans	64 097 €	56 340 €
Sainte-Pazanne	335 825 €	288 820 €
Saint-Hilaire-de-Chaléons	87 624 €	79 913 €
Saint-Michel-Chef-Chef	1 069 790 €	1 029 558 €
Villeneuve-en-Retz	523 041 €	493 364 €
Vue	35 680 €	29 881 €
CA Pornic Agglo Pays de Retz	-8 696 757 €	-8 317 335 €

Investissement :

	ACI définitives pour 2025	ACI prévisionnelles pour 2026
Chaumes-en-Retz	-71 767 €	-71 767 €
Chauvé	-55 430 €	-55 430 €
Cheix-en-Retz	-6 818 €	-6 818 €
La Bernerie-en-Retz	-93 868 €	-97 780 €
La Plaine-sur-Mer	-59 082 €	-59 082 €
Les Moutiers-en-Retz	-35 088 €	-35 088 €
Pornic	-209 190 €	-193 529 €
Port-Saint-Père	-11 790 €	-11 790 €
Préfailles	-61 384 €	-61 384 €
Rouans	-19 758 €	-19 758 €
Sainte-Pazanne	-36 062 €	-36 062 €
Saint-Hilaire-de-Chaléons	-17 119 €	-17 119 €

Saint-Michel-Chef-Chef	-85 543 €	-85 543 €
Villeneuve-en-Retz	-65 545 €	-65 545 €
Vue	-6 290 €	-6 290 €
CA Pornic Agglo Pays de Retz	834 734 €	826 349 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- *D'approuver le rapport 2025 de la CLECT de la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » (PAPR) déterminant les attributions de compensation provisoires 2026*
- *D'autoriser Madame le Maire à notifier cette décision à Madame la Présidente de la communauté d'agglomération « PAPR », ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.*

Pour extrait certifié conforme.

Maire

Secrétaire de séance

Eloïse BOURREAU-GOBIN

Claire HONO

Le Maire,



AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20260218-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 18-02-2026

Publication le : 18-02-2026

Eloïse BOURREAU-GOBIN

**ÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DATE DE CONVOCATION

29/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

29/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 20260204 - 02

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire, M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoints ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme RONCIN Myriam, M. REPESSE Dominique, M. BOURIAUD Sébastien, Mme Christine JOUNY, Mme LABBÉ Véronique, M. GUINDRÉ Jean-Louis, Mme LESCOP Corinne, M. MASSON Laurent, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Conseillers municipaux

Pouvoirs :

De Mme DAVAL Sandra à Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse
De M. MOREAU Anthony à M. BOURIAUD Sébastien

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain, M. BOURDY Arthur, Mme LEHOURS Sophie, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline

Secrétaire de séance : Claire HONO

OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026

Rapporteur : M. Dimitri BENOIT

Vu le tableau récapitulatif des subventions joints en annexe,
Vu l'avis des trois commissions concernées le 14 janvier 2026,
Vu l'avis de la commission des finances du 20 janvier 2026,

Il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement et d'équipement selon le tableau joint en annexe.
Seules les associations ayant déposé un dossier et retenues par les commissions figurent sur ce tableau.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 16 pour et 6 abstentions décide :

- *De fixer les montants de subventions et participations pour l'année 2026, conformément à l'annexe jointe.*
- *De préciser que la subvention association ANAM CAPALL d'un montant de 500€ est soumise à la réalisation d'un nouveau spectacle équestre.*
- *De préciser que la subvention d'équipement attribuée au CINEMA est soumise à la réalisation de l'investissement ; la prise en charge sera de 50% de la facture transmise dans la limite de 1 500€.*
- *De préciser que la subvention d'équipement attribuée à la CORMORANE est soumise à la réalisation de l'investissement ; la prise en charge sera de 50% de la facture transmise dans la limite de 6 000 €.*

Pour extrait certifié conforme.

Maire

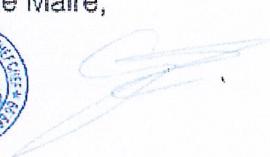
Secrétaire de séance

Eloïse BOURREAU-GOBIN

Claire HONO

SUBVENTIONS 2026				
ASSOCIATIONS	SUBVENTION FIXE DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION PONCTUELLE DE FONCTIONNEMENT OU EXCEPTIONNELLE SOUMISE A REALISATION	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
ADDICTIONS ALCOOL VIE LIBRE	100.00 €			100.00 €
AMAP	150.00 €			150.00 €
APE (École privée Sainte Bernadette)	4 100.00 €			4 100.00 €
CAP HORIZON (Parents élèves école publique)	4 100.00 €			4 100.00 €
JARDIN PARTAGÉ MICHELOIS	200.00 €			200.00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	2 000.00 €			2 000.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	200.00 €			200.00 €
LES CHOUPINOUS	200.00 €			200.00 €
UNC	200.00 €			200.00 €
ABACADA	1 000.00 €			1 000.00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	500.00 €			500.00 €
ANAM CAPALL	2 500.00 €	500.00 €		3 000.00 €
APROMIT PROPRIÉTAIRES FONCIERS	700.00 €			700.00 €
ARCOP	2 500.00 €			2 500.00 €
CERCLE CELTIQUE GALET'S JADE	2 500.00 €			2 500.00 €
CINEMA			1 500.00 €	1 500.00 €
CLA – CENTRE DE LOISIRS ET ANIMATIONS	1 700.00 €			1 700.00 €
COMITÉ DES FÊTES	2 500.00 €			2 500.00 €
CREATIVE OCEANE	650.00 €			650.00 €
D CLICK PHOTO	1 000.00 €			1 000.00 €
FLORETZ	1 000.00 €	400.00 €		1 400.00 €
POMPIER AMICALE	2 000.00 €			2 000.00 €
RETZGIE	400.00 €			400.00 €
TRANSAT & PAILLE À SON	1 500.00 €			1 500.00 €
A TIRE D'AILE	500.00 €			500.00 €
ARBRACAME	150.00 €			150.00 €
ASPTM (Pétanque)	1 600.00 €			1 600.00 €
BADMINTON	800.00 €			800.00 €
CANICLUB	500.00 €			500.00 €
CEKAMM (Karaté)	600.00 €			600.00 €
CHASSE COMMUNALE	624.00 €			624.00 €
CHASSE DE LA GAUTRAIS BRISSET	234.00 €			234.00 €
CORMORANE	2 500.00 €		6 000.00 €	8 500.00 €
CRÉA CORPS	3 900.00 €			3 900.00 €
LA GAULE THARONNAISE	500.00 €			500.00 €
NAMASTE YOGA	600.00 €			600.00 €
OCEANE FOOTBALL CLUB (OFC)	3 042.00 €	500.00 €		3 542.00 €
PORNIC BASKET ST MICHEL	1 690.00 €			1 690.00 €
SENIORS SPORTIFS ST MICHEL	1 000.00 €			1 000.00 €
TAEKWONDO 44	150.00 €			150.00 €
TENNIS CLUB	1 794.00 €			1 794.00 €
TENNIS DE TABLE	2 000.00 €			2 000.00 €
TOTAL	53 884.00 €	1 400.00 €	7 500.00 €	62 784.00 €
	55 284.00 €		SECTION D'INVESTISSEMENT	
		SECTION DE FONCTIONNEMENT		



Le Maire,

 Eloise BOURREAU-GOBIN

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DATE DE CONVOCATION

29/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

29/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 20260204 - 03

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	:	27
Présents	:	20
Votants	:	22

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire, M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoints ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme RONCIN Myriam, M. REPESSE Dominique, M. BOURIAUD Sébastien, Mme Christine JOUNY, Mme LABBÉ Véronique, M. GUINDRÉ Jean-Louis, Mme LESCOP Corinne, M. MASSON Laurent, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Conseillers municipaux

Pouvoirs :

De Mme DAVAL Sandra à Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse
De M. MOREAU Anthony à M. BOURIAUD Sébastien

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain, M. BOURDY Arthur, Mme LEHOURS Sophie, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline

Secrétaire de séance : Claire HONO

OBJET : INDEMNITÉS DES ÉLUS 2025

Rapporteur : Mme le Maire

Vu l'article L5211-12-1 du CGCT,

Vu la loi engagement et proximité et son article L. 2123-24-1-1 du CGCT applicable aux communes,

Vu l'état des indemnités des élus au titre de l'année 2025,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 janvier 2026,

Il est nécessaire de communiquer un état annuel des indemnités des conseillers municipaux avant le vote du budget. Cet état doit présenter le cumul des indemnités perçues par les conseillers pour toutes les collectivités pour lesquelles ils ont reçu mandat.

Indemnités Elus 2025

NOM	Prénom	Fonction	Commune de Saint-Michel-Chef-Chef		Pornic Agglo Pays de Retz		
			Mensuel Brut	Anuel Brut	Fonction	Mensuel Brut	Anuel Brut
BOURREAU-GOBIN	Eloïse	Maire	2 219.68	26 636.16	conseillère déléguée	328.84	3946.08
ROHRBACH	Rémy	1er Adjoint	822.10	9 865.20			
COUILLEAU	Françoise	2e Adjoint	822.10	9 865.20			
JACOB	Yvon	3e Adjoint	822.10	9 865.20			
HONO-TESTU	Anne	4e Adjoint	822.10	9 865.20			
BENOIT	Dimitri	5e Adjoint	822.10	9 865.20			
COLAS	Sandrine	6e Adjoint	822.10	9 865.20			
DAVAL	Sandra	Conseillère déléguée	411.05	4 932.60			

Ce point n'appelle pas de vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame Le Maire

Le Conseil municipal,

est donc appelé à :

- prendre acte de l'état des indemnités des élus au titre de l'année 2025.

Pour extrait certifié conforme.

Maire

Secrétaire de séance

Eloïse BOURREAU-GOBIN

Claire HONO

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20260210-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 10-02-2026

Publication le : 10-02-2026



Le Maire,

Eloise BOURREAU-GOBIN

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DATE DE CONVOCATION

29/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

29/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 20260204 - 04

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire, M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoints ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme RONCIN Myriam, M. REPESSE Dominique, M. BOURIAUD Sébastien, Mme Christine JOUNY, Mme LABBÉ Véronique, M. GUINDRÉ Jean-Louis, Mme LESCOP Corinne, M. MASSON Laurent, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Conseillers municipaux

Pouvoirs :

De Mme DAVAL Sandra à Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse

De M. MOREAU Anthony à M. BOURIAUD Sébastien

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain, M. BOURDY Arthur, Mme LEHOURS Sophie, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline

Secrétaire de séance : Claire HONO

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Mme le Maire

Vu l'article L. 521-10-6 du CGCT

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la présentation du DOB en conseil municipal le 17 décembre 2025

Vu l'avis de la commission des finances du 20 janvier 2026

Vu les maquettes budgétaires jointes en annexe,

Vu la note de synthèse sous forme de diaporama présentée en annexe.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les budgets primitifs 2026 sans reprise du résultat 2025, conformément aux maquettes comptables dématérialisées résumé ainsi.

BUDGETS PRIMITIFS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Budget Principal	7 773 440,55 €	1 744 580,55 €
Budget Malestroit	335 490,25 €	335 490,25 €
Budget Centre Bourg	12 000,00 €	12 000,00 €

Il n'est pas proposé de voter des taux d'imposition au moment du budget primitif.

La date limite de vote des taux d'imposition est fixée au 30 avril 2026.

Après avoir entendu le rapport de Madame Le Maire,

Le Conseil municipal décide avec 16 pour et 6 absentions d'adopter le Budget primitif 2026 – budget principal

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire 5 000€ au titre des provisions pour risques et charges dans le Budget Principal au titre des comptes-épargne temps.

Le Conseil municipal décide avec 16 pour et 6 abstentions d'inscrire 380 000€ au titre des provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles dans le Budget Principal au titre de l'auto-assurance pour le risque dommages aux biens en attendant la relance du marché.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention au budget du CCAS à hauteur de 106 000€.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le Budget primitif 2026 – budget annexe Males-troit.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité adopter le Budget primitif 2026 – budget annexe Centre-Bourg.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à procéder à des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de charges de personnel, dans la limite de 7,5 % pour les crédits d'investissement et de 7,5% pour les crédits de fonctionnement pour le budget principal et les budgets annexes.

Pour extrait certifié conforme.

Maire

Secrétaire de séance

Eloïse BOURREAU-GOBIN

Claire HONO

Le Maire,


Eloise BOURREAU-GOBIN

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20260210-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Prefet : 10-02-2026

Publication le : 10-02-2026

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DATE DE CONVOCATION

29/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

29/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 20260204 - 05

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	:	27
Présents	:	20
Votants	:	22

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, également convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire, M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoints ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme RONCIN Myriam, M. REPESSE Dominique, M. BOURIAUD Sébastien, Mme Christine JOUNY, Mme LABBÉ Véronique, M. GUINDRÉ Jean-Louis, Mme LESCOP Corinne, M. MASSON Laurent, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Conseillers municipaux

Pouvoirs :

De Mme DAVAL Sandra à Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse
De M. MOREAU Anthony à M. BOURIAUD Sébastien

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain, M. BOURDY Arthur, Mme LEHOURS Sophie, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline

Secrétaire de séance : Claire HONO

OBJET : MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES - ATTRIBUTION DE MARCHES

Rapporteur : Madame Le Maire

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2123-1
Vu l'avis de la commission d'appel d'offre du 8 janvier 2026
Vu l'avis de la commission finances du 20 janvier 2026

La commune de Saint-Michel est amenée à renouveler ses marchés de prestation de services d'assurances.

A ce titre, un appel d'offre ouvert a été lancé le 4 novembre 2025 pour un marché de prestation de services d'assurances allotri de la manière suivante :

- Lot n°1 : Dommages aux biens
- Lot n°2 : Responsabilité civile
- Lot n°3 : Flotte automobile
- Lot n°4 : Protection juridique
- Lot n°5 : Risques statutaires

La date limite de réception des offres était fixée au 4 décembre 2025.

La commission d'appel d'offres réunie le 8 janvier 2026 ayant pris connaissance du rapport d'analyse des offres présenté par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, CONSULTASSUR, a décidé :

- D'attribuer
 - o Le lot 2 – responsabilité civile : SMACL pour un montant annuel de 23 809 € TTC
 - o Le lot 3 – flotte automobile : SMACL pour un montant annuel de 48 612 € TTC

- Le lot 5 – risques statutaires : WTW pour un montant annuel de 165 302 € TTC
- D'abandonner la procédure pour les lots 1 (Dommages aux biens) et 4 (protection juridique) au motif d'offres irrégulières.

A ce titre, les lots 1 et 4 seront relancés en procédure adaptée eu égard au montants estimatifs de ces lots.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil municipal décide avec 16 pour et 6 abstentions

- **D'approuver l'attribution des lots :**
 - n° 2 - Responsabilité civile : SMACL pour un montant annuel de 23 809 € TTC
 - n°3 - Flotte automobile : SMACL pour un montant annuel de 48 612 € TTC
 - n° 5 - Risques statutaires : WTW pour un montant annuel de 165 302 € TTC
- **D'approuver l'abandon de la procédure pour les lots n°1 – Dommages aux biens et n°4 – Protection juridique et la relance de ses deux lots en procédure adaptée.**

Pour extrait certifié conforme.

Maire

Secrétaire de séance

Eloïse BOURREAU-GOBIN

Claire HONO

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20260210-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 10-02-2026

Publication le : 10-02-2026



Le Maire,
Eloïse BOURREAU-GOBIN

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DATE DE CONVOCATION

29/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

29/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 20260204 - 06

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire, M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoints ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme RONCIN Myriam, M. REPESSE Dominique, M. BOURIAUD Sébastien, Mme Christine JOUNY, Mme LABBÉ Véronique, M. GUINDRÉ Jean-Louis, Mme LESCOP Corinne, M. MASSON Laurent, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Conseillers municipaux

Pouvoirs :

De Mme DAVAL Sandra à Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse

De M. MOREAU Anthony à M. BOURIAUD Sébastien

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain, M. BOURDY Arthur, Mme LEHOURS Sophie, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline

Secrétaire de séance : Claire HONO

OBJET : EMPLOIS SAISONNIERS 2026

Rapporteur : Madame le Maire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 ;

Vu l'avis la commission des finances du 20 janvier 2026,

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 2 février 2026,

Pour la saison 2026, il s'avère nécessaire de recruter les personnels saisonniers selon le tableau ci-après :

Service	Grade	Fonction	Date début	Date fin	Temps de travail
Environnement/Espaces verts	Adjt tech	agent technique polyvalent espaces verts / environnement	13/04/2026	20/09/2026	35H
Environnement/Espaces verts	Adjt tech	agent technique polyvalent espaces verts / environnement	01/04/2026	13/09/2026	35H
Environnement/Espaces verts	Adjt tech	agent technique polyvalent espaces verts / environnement	01/05/2026	15/09/2026	35H
Environnement/Espaces verts	Adjt tech	agent technique polyvalent espaces verts / environnement	13/04/2026	11/10/2026	35H
Voirie	Adjt tech	Propreté UrbaineTharon	22/06/2026	31/08/2026	35H
Voirie	Adjt tech	Propreté UrbaineNettoyage sanitaires	01/07/2026	31/08/2026	35H
Voirie	Adjt tech	Propreté UrbaineMarchés été (nettoyage, électricité)	01/07/2026	31/08/2026	35H
Voirie	Adjt tech	Agent de propreté urbaine	01/07/2026	31/08/2026	3h30/j sur 5 jours
Voirie	Adjt tech	Agent de propreté urbaine	01/07/2026	31/08/2026	3h30/j sur 5 jours
Voirie	Adjt tech	Agent de propreté urbaine	01/07/2026	31/08/2026	3h30/j sur 5 jours
Logistique et Prévention	Adjt tech	Festivités	01/07/2026	31/08/2026	35H
Logistique et Prévention	Adjt tech	Festivités	01/07/2026	31/08/2026	35H
Logistique et Prévention	Adjt tech	Festivités	01/07/2026	31/08/2026	35H
Logistique et Prévention	Adjt tech	Festivités	01/07/2026	31/08/2026	35H
Logistique et Prévention	Adjt tech	Coordinateur Festivités	15/06/2026	15/09/2026	35H
Police	Adjt admin	A.S.V.P/A.T.P.M	15/06/2026	31/08/2026	35H
Police	Adjt admin	A.S.V.P/A.T.P.M	15/06/2026	31/08/2026	35H
Police	Adjt admin	A.S.V.P/A.T.P.M	01/07/2026	31/08/2026	35H
Police	Adjt admin	A.S.V.P/A.T.P.M	01/07/2026	31/08/2026	35H
SNSM	Opérateur qualifié	Adjoint Chef de Poste	01/07/2026	31/08/2026	35H
SNSM	Opérateur qualifié	Adjoint Chef de Poste	01/07/2026	31/08/2026	35 H
SNSM	Opérateur principal	Chef de Poste	01/07/2026	31/08/2026	35H
SNSM	Opérateur	Sauveteur Qualifié	01/07/2026	31/08/2026	35H
SNSM	Opérateur	Sauveteur Qualifié	01/07/2026	31/08/2026	35H
SNSM	Opérateur	Sauveteur Qualifié	01/07/2026	31/08/2026	35H
SNSM	Opérateur	Sauveteur Qualifié	01/07/2026	31/08/2026	35H

Après avoir entendu le rapport de Madame Le Maire,

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le recrutement des saisonniers en 2026 selon le tableau détaillé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Maire

Secrétaire de séance

Eloïse BOURREAU-GOBIN

Claire HONO

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20260210-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 10-02-2026

Publication le : 10-02-2026



Le Maire,

 Eloise BOURREAU-GOBIN

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DATE DE CONVOCATION

29/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

29/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 20260204 - 07

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Éloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Éloïse, Maire, M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoints ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme RONCIN Myriam, M. REPESSE Dominique, M. BOURIAUD Sébastien, Mme Christine JOUNY, Mme LABBÉ Véronique, M. GUINDRÉ Jean-Louis, Mme LESCOP Corinne, M. MASSON Laurent, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Conseillers municipaux

Pouvoirs :

De Mme DAVAL Sandra à Mme BOURREAU-GOBIN Éloïse
De M. MOREAU Anthony à M. BOURIAUD Sébastien

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain, M. BOURDY Arthur, Mme LEHOURS Sophie, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline

Secrétaire de séance : Claire HONO

OBJET – OPERATIONS D'ECHANGES PARCELLAIRES AMIABLES MULTILATERAUX AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Rapporteur : M. Rémy ROHRBACH

VU le contrat de prestations proposés par la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique

VU l'avis favorable de la commission « finances » du 20 janvier 2026,

M. Rémy ROHRBACH expose les faits,

Les exploitants de Saint-Michel-Chef-Chef avaient initié avec la chambre d'agriculture une opération sur les échanges parcellaires amiables autour des années 2015. A cette époque, les conditions de réussite n'étaient pas réunies et la démarche engagée n'avait pas pu aboutir.

Aujourd'hui, des exploitants agricoles sont de nouveau mobilisés pour remettre en place une opération qui leur semble indispensable pour la résilience et la pérennité de leurs exploitations. Les différentes récentes installations ou transmissions d'exploitations proposent de nouvelles conditions locales au lancement d'une nouvelle opération et à son aboutissement.

A ce jour, 9 exploitations sont mobilisées pour ces échanges dont 7 exploitations ont leur siège sur la commune.

Le présent contrat, pour ce qui concerne la commune, portera sur l'accompagnement de la phase 3 des échanges parcellaires à savoir la mise en œuvre opérationnelle des échanges amiabiles :

- Demande d'accord des propriétaires, préparation et signature des contrats d'échanges (type d'échanges, indemnisations, contrats existants, drainage, haies, compensations, etc.),

- informations pour les démarches administratives parallèles : autorisation d'exploiter, modification des haies, etc.
- Les scénarios approuvés par les exploitants resteront à soumettre aux propriétaires et feront l'objet des demandes d'autorisations administratives nécessaires.
 - Le montage des dossiers complets d'autorisation d'exploiter ne fait pas partie de cette prestation.

Le calendrier prévisionnel précise que cette phase 3 devrait commencer courant le second semestre de l'année 2026.

La participation communale s'élève à 4 800€ TTC. Ces crédits seront à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 2026.

Après avoir entendu le rapport de M. Rémy ROHRBACH, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- *D'approuver le contrat de prestation relatif aux opérations d'échanges parcellaires amiabiles multilatéraux avec la Chambre d'Agriculture,*
- *De dire que sera inscrit au budget supplémentaire de l'exercice 2026 un montant de 4 800€ en section de fonctionnement (c.6288) au titre de la phase 3 du présent contrat,*
- *D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération d'échanges parcellaires amiabiles multilatéraux.*

Pour extrait certifié conforme.

Maire

Secrétaire de séance

Eloïse BOURREAU-GOBIN

Claire HONO



**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

DATE DE CONVOCATION

29/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

29/01/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération 20260204 - 08

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Éloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Éloïse, Maire, M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoints ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme RONCIN Myriam, M. REPESSE Dominique, M. BOURIAUD Sébastien, Mme Christine JOUNY, Mme LABBÉ Véronique, M. GUINDRÉ Jean-Louis, Mme LESCOP Corinne, M. MASSON Laurent, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Conseillers municipaux

Pouvoirs :

- De Mme DAVAL Sandra à Mme BOURREAU-GOBIN Éloïse
- De M. MOREAU Anthony à M. BOURIAUD Sébastien

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain, M. BOURDY Arthur, Mme LEHOURS Sophie, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline

Secrétaire de séance : Claire HONO

OBJET – CONVENTION DE COMAÎTRISE D’OUVRAGE AVEC CISN – PROJET MAISON DE SANTE

Rapporteur : M. Rémy ROHRBACH

- VU la convention de comaitrise d'ouvrage jointe en annexe,
- VU l'avis favorable de la commission « finances » du 20 janvier 2026,

M. Rémy ROHRBACH expose les faits,

Le projet de la maison de santé situé à Tharon se compose de 14 logements locatifs sociaux et de 7 cellules à destination de professionnels de santé. Le promoteur CISN a été retenu pour réaliser cette opération. La Commune est concernée en tant que maître d'ouvrage au titre des 7 cellules dont elle deviendra propriétaire à la réception des travaux pour une surface de 260m² et 11 stationnements.

Compte tenu de l'imbrication des ouvrages, les 14 logements locatifs étant au RDC et au 1^{er} étage et les cellules au RDC, il convient d'unifier la maîtrise d'ouvrage sous la forme d'une convention de comaitrise d'ouvrage. Ainsi, le promoteur social retenu, CISN, assurera toutes les attributions incomptes à la Maîtrise d'Ouvrage au nom et pour le compte de la Commune ; ce, dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle définie. Cette dernière, concernant les 7 cellules, s'élève à 757 K€ TTC. En outre, au titre de la convention de comaitrise d'ouvrage, CISN percevra en tant que délégataire une prestation dont le montant prévisionnel s'élève à 22 K€ TTC.

Selon le calendrier prévisionnel du promoteur social CISN, les travaux devraient débuter au 1^{er} trimestre 2027 pour s'achever au 3^{ème} trimestre 2028.

Après avoir entendu le rapport de M. Rémy ROHRBACH, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- *D'approuver la convention de comaîtrise d'ouvrage avec le promoteur social CISN,*
- *D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents cette convention.*

Pour extrait certifié conforme.

Maire

Secrétaire de séance

Eloïse BOURREAU-GOBIN

Claire HONO

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20260217-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 17-02-2026

Publication le : 17-02-2026



Le Maire,

Eloïse BOURREAU-GOBIN

**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF**

DATE DE CONVOCATION

29/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

29/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	:	27
Présents	:	20
Votants	:	22

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération 20260204 - 09

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Éloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Éloïse, Maire, M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoints ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme RONCIN Myriam, M. REPESSE Dominique, M. BOURIAUD Sébastien, Mme Christine JOUNY, Mme LABBÉ Véronique, M. GUINDRÉ Jean-Louis, Mme LESCOP Corinne, M. MASSON Laurent, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Conseillers municipaux

Pouvoirs :

De Mme DAVAL Sandra à Mme BOURREAU-GOBIN Éloïse
De M. MOREAU Anthony à M. BOURIAUD Sébastien

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain, M. BOURDY Arthur, Mme LEHOURS Sophie, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline

Secrétaire de séance : Claire HONO

**OBJET – CONVENTION DE REALISATION AVEC ATLANTIQUE HABITATIONS – PROJET RESIDENCE
INTERGENERATIONNELLE**

Rapporteur : M. Rémy ROHRBACH

VU la convention de réalisation jointe en annexe,
VU l'avis favorable de la commission "finances" du 20 janvier 2026,

M. Rémy ROHRBACH expose les faits,

Le projet de résidence intergénérationnelle situé à Tharon à proximité de la future maison de santé se compose d'une résidence « seniors » de 32 logements et de 13 logements en bail réel solidaire facilitant l'accès aux ménages les plus modestes.
Le groupement ATLANTIQUE HABITATIONS et MAISON FAMILIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE a été retenu pour la réalisation de ce projet.

A ce titre, la convention de réalisation jointe à la présente retrace les engagements de chaque partie :

- Elle accorde un mandat de maîtrise d'ouvrage au profit du groupement afin qu'il assure toutes les attributions incomptes à la maîtrise d'ouvrage au nom et pour le compte de la commune.
- Elle entérine l'engagement de la Commune de céder le terrain au groupement pour un montant estimatif de 271 K€ HT.
- Enfin, elle arrête les engagements de chaque partie s'agissant de la prise en charge des fouilles archéologiques complémentaires faisant suite aux fouilles préventives intervenues à l'automne 2025.

Dans la mesure où la Commune est en attente du rapport définitif de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) relatif aux fouilles préventives ayant fait apparaître des vestiges nécessitant des fouilles archéologiques complémentaires, il n'est pas possible d'informer le Conseil Municipal sur la mise en œuvre d'un calendrier prévisionnel.

Après avoir entendu le rapport de M. Rémy ROHRBACH, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- *D'approuver la convention de réalisation avec le groupement ATLANTIQUE HABITATIONS et MAISON FAMILIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE*
- *D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents cette convention.*

Pour extrait certifié conforme.

Maire

Eloïse BOURREAU-GOBIN

Secrétaire de séance

Claire HONO



DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DATE DE CONVOCATION

29/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

29/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 20260204 - 10

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire, M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoints ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme RONCIN Myriam, M. REPESSE Dominique, M. BOURIAUD Sébastien, Mme Christine JOUNY, Mme LABBÉ Véronique, M. GUINDRÉ Jean-Louis, Mme LESCOP Corinne, M. MASSON Laurent, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Conseillers municipaux

Pouvoirs :

De Mme DAVAL Sandra à Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse

De M. MOREAU Anthony à M. BOURIAUD Sébastien

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain, M. BOURDY Arthur, Mme LEHOURS Sophie, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline

Secrétaire de séance : Claire HONO

OBJET : DENOMINATION D'UNE VOIE – LOTISSEMENT « LES JARDINS DE LA PLAGE »

Rapporteur : M. Rémy RORHBACH

Vu le plan joint en annexe ;

Vu la commission urbanisme en date du 19 janvier 2026 ;

La commune doit dénommer l'impasse qui desservira 5 lots de l'opération « Les Jardins de la Plage », dont le permis d'aménager a été accordé le 5 décembre 2025 (voir plan joint).

Lors de sa réunion le 19 janvier dernier, la commission urbanisme a proposé le nom suivant :

- Impasse de la Prairie

Après avoir entendu le rapport de M. Rémy RORHBACH

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de dénommer la voie du lotissement « les Jardins de la Plage », Impasse de la Prairie.

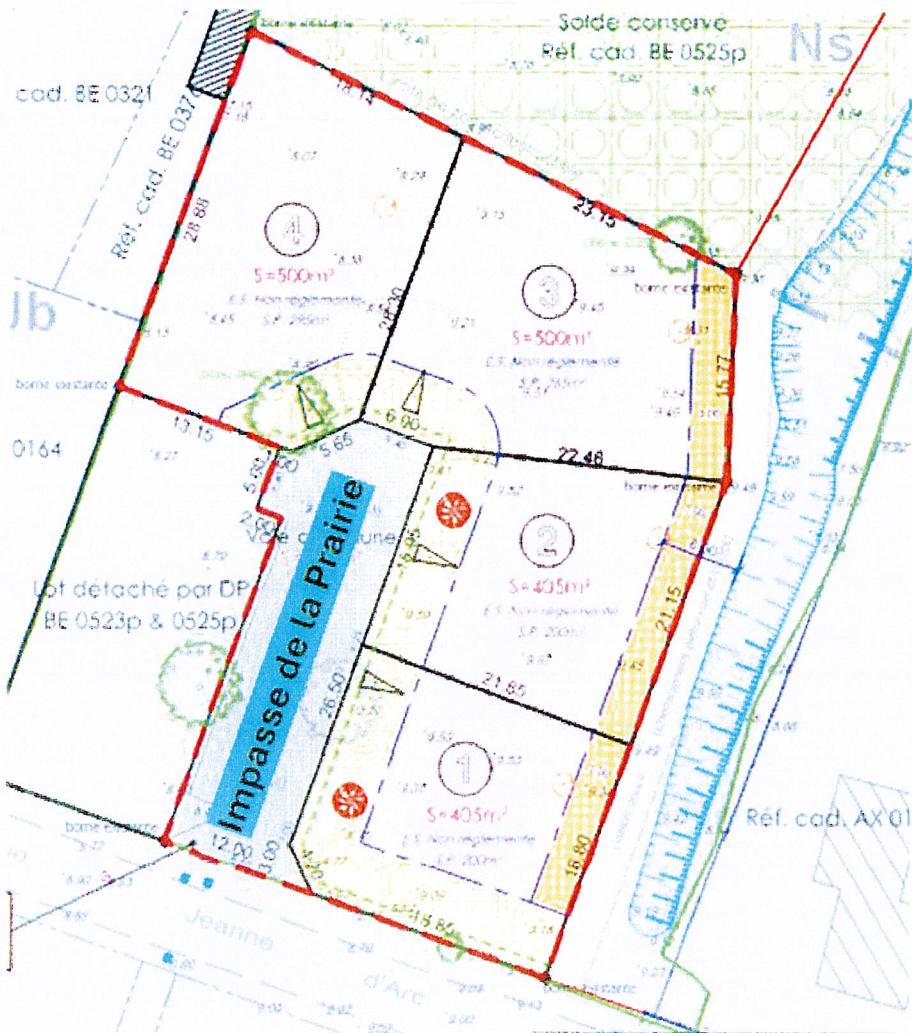
Pour extrait certifié conforme.

Maire

Eloïse BOURREAU-GOBIN

Secrétaire de séance

Claire HONO



Le Maire,



Eloïse BOURREAU-GOBIN

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DATE DE CONVOCATION

29/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

29/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 20260204 - 11

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 27
Présents	: 20
Votants	: 22

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire, M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoints ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme RONCIN Myriam, M. REPESSE Dominique, M. BOURIAUD Sébastien, Mme Christine JOUNY, Mme LABBÉ Véronique, M. GUINDRÉ Jean-Louis, Mme LESCOP Corinne, M. MASSON Laurent, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Conseillers municipaux

Pouvoirs :

De Mme DAVAL Sandra à Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse
De M. MOREAU Anthony à M. BOURIAUD Sébastien

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain, M. BOURDY Arthur, Mme LEHOURS Sophie, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline

Secrétaire de séance : Claire HONO

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE PORNIC POUR LA GESTION DE LA PECHERIE MUNICIPALE

Rapporteur : Madame Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.1111-1 et suivants

Vu le Code civil, article 1984 et suivants

Vu la convention initiale de mandat approuvée lors du conseil municipal du 12 juin 2025,

Vu le projet de convention de mandat annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 20 janvier 2026,

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine local et de sensibilisation à l'environnement littoral, la commune de Saint-Michel-Chef-Chef a construit une pêcherie municipale, située sur le site d'Angel, en surplomb de la plage.

La pêcherie est, d'une part, mise à disposition du public pour une activité exclusive de pêche, via l'Office de Tourisme Intercommunal Destination Pornic, et, d'autre part, utilisée pour des actions d'animation, de médiation et de valorisation organisées par la Commune, avec le concours de l'association APROMIT (Association des Propriétaires de Saint-Michel-Chef-Chef et Tharon).

Afin de garantir la promotion touristique de l'équipement et la bonne gestion des réservations, la commune mandate l'Office de Tourisme Intercommunal Destination Pornic, conformément à ses statuts.

La convention de mandat annexée à la présente délibération fixe les nouveaux éléments suivants :

- La réduction de la période d'ouverture à la location soit du 30 mars au 30 octobre 2026
- La création de tarifs de groupe de visites guidées à destination des partenaires (séminaires) de L'office de tourisme intercommunal

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- *D'approuver la convention de mandat conclue entre la commune de Saint-Michel-Chef-Chef et l'Office de Tourisme Intercommunal de Pornic, pour la gestion et la promotion des réservations de la pêcherie municipale*
- *D'autoriser l'Office de Tourisme Intercommunal de Pornic à percevoir pour le compte de la commune les ressources de la pêcherie selon les tarifs décidés annuellement en Conseil Municipal*
- *D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mandat ainsi que tous les actes et documents nécessaires à son exécution ainsi que son renouvellement.*
- *De dire qu'en cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la convention, la compétence juridictionnelle revient au Tribunal administratif de Nantes.*

Pour extrait certifié conforme.

Maire

Secrétaire de séance

Eloïse BOURREAU-GOBIN

Claire HONO

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20260210-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 10-02-2026

Publication le : 10-02-2026



Eloise BOURREAU-GOBIN

Le Maire,